

Maître d'ouvrage :

Le Toit Forézien

29 rue Jo Gouttebarga - 42021 SAINT ETIENNE cédex 1



Opération :

Travaux d'amélioration du Patrimoine - LES BIERCES 42 au 51 rue des Bierces à St Priest en Jarez



C.C.T.P. & D.P.C.F. Lot n°10 - Plâtrerie - Peinture - Revêtements de sols

Maitrise d'oeuvre :



**GBA&co - Agence
de Lyon**

29, boulevard de la croix rousse
43000 LE PUY en VELAY



GBA Energies

4 rue Emile Noirot
CS 62380
42023 SAINT ETIENNE Cedex
2
Tél : 04 77 90 88 50

EMETTEUR	N° AFFAIRE	PHASE/Indice	DATE
GBA&Co	04-16/3915	DCE - Ind D	30 Janvier 2018

SOMMAIRE

1	Prescriptions générales.....	3
2	Prescriptions particulières au présent lot.....	12
3	Descriptifs communs des ouvrages.....	17
4	Ensemble des travaux / Bâtiment N°51.....	24
5	Ensemble des travaux / Bâtiment N°49.....	26
6	Ensemble des travaux / Bâtiment N°47.....	28
7	Ensemble des travaux / Bâtiment N°45.....	30
8	Ensemble des travaux / Bâtiment N°43.....	32
9	Variante exigée : Réfection des SDB et WC.....	34

I Prescriptions générales

1.1 Définition de l'opération

1.1.1 Nature de l'opération

L'opération a pour objet la rénovation thermique de 39 logements composé de 5 groupes d'immeubles "LES BIERCES" situé au 42 à 51 rue des Bierces à SAINT PRIEST EN JAREZ (42 270).

1.1.2 Liste des corps d'Etat

Les corps d'état concernés sont définis ci-après :

- Lot n°1 - Façades -ITE
- Lot n°2 - Menuiseries extérieures PVC
- Lot n°3 - Couverture - Zinguerie
- Lot n°4 - Etanchéité
- Lot n°5 - Serrurerie - Métallerie
- Lot n°6 - Menuiseries intérieures
- Lot n°7 - Plâtrerie - Peinture - Revêtements de sols
- Lot n°8 - Electricité - Courants forts
- Lot n°9 - Chauffage-Ventilation-Sanitaires

1.1.3 Maître d'Ouvrage

LE TOIT FOREZIEN
29 Rue Jo Goutteborge
42000 SAINT ETIENNE
Tél : 04 77 33 08 13

1.1.4 Maîtrise d'Œuvre

GBA&Co
4, rue Emile Noirot
42100 SAINT ETIENNE
Tél : 04 77 93 08 90
Fax : 04 77 74 01 47
Mail : gba@gba-eco.com

1.1.5 Sécurité Prévention Santé

Les travaux seront soumis aux dispositions relatives à l'Hygiène et la Sécurité de chantier, conformément aux textes législatifs relatifs à l'intégration de la Sécurité et à l'Organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Cet intervenant n'est pas identifié au moment de la rédaction de ce document.

1.2 Définition du présent document

1.2.1 Cahier des Clauses Techniques Particulières

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir l'ensemble des prestations et leurs modes d'exécution.

Il n'a aucun caractère limitatif, l'entreprise devant l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages qui lui sont demandés.

1.2.2 Décomposition de Prix Global et Forfaitaire

La Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DPGF) comporte des quantités par type d'ouvrage selon un mode de métré défini et précisé dans chaque article.

Ces quantités sont données à titre indicatif.

L'entreprise en doit la vérification avant la remise de son offre.

Seules les descriptions et les localisations des ouvrages au sein de ce présent CCTP sont contractuelles.

L'entreprise doit remettre un prix global et forfaitaire pour l'ensemble des prestations décrites au CCTP en prenant en compte l'ensemble des dispositions sécuritaires, de phasage, d'hygiène et autres... suivant documents joints au dossier de consultation des entreprises.

Pour faciliter le travail de chiffrage, un cadre quantitatif est joint à la consultation.

L'entreprise en doit la vérification et la validation.

Si l'entreprise constate des erreurs ou des omissions sur les quantités, elle doit obligatoirement répondre sur la base de la DPGF et ensuite apporter ses remarques dans le mémoire technique.

Le fait de répondre sur la base des quantités proposées (sans modification) vaudra tacite validation par l'entrepreneur de ces quantités.

L'entrepreneur ne pourra prétendre à un quelconque recours sur les quantités, du fait qu'il en doit la vérification pendant la période de consultation.

Chaque article quantitatif comprend implicitement l'ensemble des sujétions d'exécution nécessaires à la réalisation complète de la prescription autant sur le plan technique que sur le plan quantitatif conformément aux plans.

1.2.3 Contenu du prix

Outre la réalisation des ouvrages proprement dits, le prix remis comprendra :

1 - Durant la phase études d'exécution et de préparation de chantier :

- Les plans de fabrication (PAC) et les plans de détails d'exécution des ouvrages
- Les mises au point techniques à partir des documents joints au dossier marché
- La coordination nécessaires avec les entreprises des différents corps d'état concernés
- La fourniture des matériaux constituant les ouvrages décrits

2 - Durant la phase Chantier :

- La fabrication en atelier
- Le transport de toute nature pour amenée à pied d'œuvre
- Le stockage avec toutes protections nécessaires
- Les moyens de levage, la pose, le réglage et l'ajustage des ouvrages prescrits
- Les moyens d'accès pour permettre la réalisation des prestations demandées : échafaudages, nacelles, grues, pont roulant, etc...

- Le traçage et l'implantation des ouvrages
- Les trous, scellements et raccords
- La fourniture et la pose des systèmes de fixations de ses ouvrages adaptées aux supports
- Le remplacement ou l'entretien des éléments défectueux jusqu'à la réception de ces derniers
- La réalisation ou la fourniture de prototype et échantillons

- La fourniture, la mise en condition et le transport des ouvrages destinés à être soumis aux essais
- Les frais d'essais et de contrôle prescrits au présent document, ainsi que ceux demandés par le Maître d'Œuvre et le Contrôleur Technique dans le cadre des avis de chantier
- Etc... Liste non exhaustive

1.2.4 **Limites de responsabilité**

Le présent document précise uniquement les objectifs techniques et architecturaux à atteindre. Pour ce qui concerne les ouvrages de support (platines de fixations, fixations, chevilles, etc...), les dimensions éventuelles données au sein du présent document restent à titre indicatif et devront être validées par l'entreprise dans le cadre de son offre.

En aucun cas, la responsabilité de l'économiste ne pourra être engagée pour ce qui concerne le dimensionnement des éléments de fixations et d'ordre structurel, dans le sens ou l'entrepreneur, de part sa spécialité, doit fournir les notes de calculs et justifications nécessaires pour validation par le bureau de contrôle avant tout démarrage de ses prestations.

Dans le cas où l'entreprise modifie la définition des dits ouvrages de support, elle devra le faire au sein d'une annexe et la joindre à son offre.

Faute de quoi, l'entreprise accepte sans réserves les prestations demandées.

1.3 **Caractéristiques du site**

1.3.1 **Connaissance des lieux**

La visite du site est obligatoire avant remise des offres (les modalités de visite sont précisés dans le règlement de la consultation).

Les entrepreneurs auront effectué une visite complète du site et des lieux, afin de se rendre compte de visu de la nature exacte des travaux qu'ils auront à exécuter et ce, afin de prévoir dans leur prix toutes les incidences financières particulières découlant d'une exécution de travaux dans le cadre du présent projet.

L'entrepreneur ne saurait se prévaloir, postérieurement à la conclusion du marché, d'une connaissance insuffisante des lieux, sites, limites et terrains d'implantation des ouvrages, état des supports, non plus que tous les éléments locaux, tels que : nature des sols, moyens d'accès, conditions climatiques, manques d'informations et sujétions diverses en relation avec l'exécution de ses travaux.

En aucun cas les entreprises ne pourront arguer d'une méconnaissance des lieux pour se soustraire à leurs obligations, ou réclamer des suppléments de prix.

1.3.2 **État des lieux**

Lors du début des travaux, un état des lieux contradictoire sera établi entre le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Œuvre et les entrepreneurs.

Tous les travaux nécessaires, consécutivement aux dégradations éventuelles constatées, seront imputés à l'entreprise.

1.4 **Installation et organisation du chantier**

L'organisation du chantier est décrite au sein du P.G.C.S.P.S. établi par le Coordonnateur d'hygiène et sécurité.

L'entreprise doit prendre connaissance de ce document dans son intégralité.

Les dispositions énoncées au sein de ce document ne sont pas quantifiées au sein des CCTP & DPGF.

L'entreprise devra donc intégrer dans ses prix unitaires, l'ensemble des prestations d'organisation, de sécurité ou de gardiennage lui incombant, ainsi que la gestion du compte prorata concernant les dépenses de consommations.

Les plans d'installation de chantier et de stockage des matériaux devront être soumis à l'acceptation (après accord préalable de l'OPC et du Coordonnateur SPS) :

- du Maître d'Œuvre
- du Maître d'Ouvrage ou de son représentant, sur avis favorable du Maître d'Œuvre

Les imputations aux entreprises de ces dispositions relatives à l'installation du chantier sont définies au sein du C.C.A.P. ainsi que du P.G.C.S.P.S. joints à la consultation.

Ces prestations ne sont pas reprises quantitativement au sein de la D.P.G.F.. L'entreprise doit les incorporer dans ses prix unitaires.

Si l'Entreprise ne réalise pas les prestations décrites au sein du P.G.C.S.P.S., le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de procéder à la mise en régie des prestations non exécutées.

1.4.1 **Installation de chantier et de stockage des matériaux**

Les plans définitifs d'installation de chantier et de stockage des matériaux, à la charge de l'entreprise, devront être soumis à l'acceptation (après accord préalable du Coordonnateur SPS) :

- du Maître d'Œuvre
- du Maître d'Ouvrage ou de son représentant, sur avis favorable du Maître d'Œuvre

Les imputations aux entreprises de ces dispositions relatives à l'installation du chantier sont définies au sein du CCAP ainsi que du PGCSPPS joints à la consultation.

Ces prestations ne sont pas reprises quantitativement au sein de la DPGF. L'entreprise doit les incorporer dans ses prix unitaires.

Si l'Entreprise ne réalise pas les prestations décrites au sein du PGCSPPS, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de procéder à la mise en régie des prestations non exécutées.

1.4.2 **Organisation de chantier**

L'organisation du chantier est décrite au sein du PGCSPPS établi par le coordonnateur d'hygiène et sécurité.

L'entreprise doit prendre connaissance de ce document dans son intégralité.

Les dispositions énoncées au sein de ce document ne sont pas quantifiées au sein des CCTP & DPGF.

L'entreprise devra donc intégrer dans ses prix unitaires, l'ensemble des prestations d'organisation, de sécurité ou de gardiennage lui incombant, ainsi que la gestion du compte prorata concernant les dépenses de consommations.

1.4.3 Principes indissociables aux travaux en site occupé

La réhabilitation en site occupé constitue une manière de faire tout à fait différente d'une opération de construction neuve. Elle fait une large place à la concertation entre les différents partenaires et doit surtout prendre en compte la présence des locataires durant les travaux.

Aussi, le personnel de l'entreprise concernée par l'opération devra répondre impérativement à certains critères regroupés sous quatre notions principales :

- Honnêteté et discrétion,
- Diplomatie et courtoisie,
- Ponctualité et rigueur,
- Propreté et sécurité

a) Honnêteté et discrétion :

L'entreprise devra s'assurer de l'identité et de l'honnêteté des ouvriers qu'elle délègue sur le chantier. En phase travaux, les locataires doivent pouvoir s'absenter de leur domicile en toute confiance.

Une grande discrétion sera exigée pour toute personne pénétrant dans un appartement, afin de respecter la vie privée de chaque famille.

L'entreprise veillera tout particulièrement à ne pas diffuser les informations personnelles concernant les locataires des immeubles au-delà de la stricte nécessité due aux travaux.

b) Diplomatie et courtoisie :

Le personnel de l'entreprise devra faire preuve de diplomatie et de courtoisie à l'égard des locataires et créer ainsi un climat agréable pour tous.

Toute personne pénétrant dans un logement devra respecter l'intimité des locataires et veillera à :

- Frapper avant d'entrer
- Se présenter aux locataires
- Porter un badge comportant une photo imprimée, le nom et logo de l'entreprise et son mon.
- Avoir une attitude et une tenue correcte (aucune familiarité ne sera acceptée, interdiction de fumer chez les locataires)
- Contacter immédiatement l'équipe de coordination, en cas de litige avec un ou des locataires.

c) Ponctualité :

- Chaque ouvrier devra respecter scrupuleusement les horaires de travail qui seront fixés, ceux-ci étant établis en harmonie avec la vie quotidienne des locataires, il devra également respecter chaque rendez-vous pris avec chaque locataire ou annuler le ou les rendez-vous ne pouvant être honorés.

- Le planning d'intervention dans les logements occupés devra être suivi d'une façon très rigoureuse par tous les corps de métiers, afin de ne pas allonger les délais de présence de l'entreprise dans les logements.

- Aucune intervention spécifique ne devra être effectuée, sans ordre précis de l'équipe de coordination.

d) Propreté et sécurité :

- Pour que la vie quotidienne des habitants puisse se dérouler sans trop de contraintes désagréables, le maintien des fonctions essentielles du logement et de l'alimentation des divers réseaux est indispensable.

L'organisation des travaux devra prendre en compte la gêne occasionnée par des coupures d'électricité, d'eau et les problèmes d'évacuation des eaux usées. De telles gênes ne peuvent se prolonger au-delà d'une journée. Chaque soir, après le départ des ouvriers, les branchements devront être rétablis dans tous les appartements, éventuellement de façon provisoire, tout en respectant les règles de sécurité.

- Un soin particulier devra être apporté à la protection :

- . du mobilier et autres objets,
- . des sols,

- . des revêtements muraux,
- . des peintures,
- . etc ...

- Aucun matériel ou gravats ne devra être entreposé dans les logements occupés et parties communes, tout comme aux abords des bâtiments.
- Pendant les travaux, l'appartement devra toujours être maintenu dans un état de propreté acceptable. Il devra toujours être maintenu en état d'habitation.
- Lorsque les travaux dans un logement seront terminés, la remise en état et le nettoyage complet des pièces concernées par les travaux seront effectués ainsi qu'un nettoyage sommaire chaque soir par les compagnons du chantier.
- Il est interdit aux personnes appartenant au chantier d'utiliser les toilettes des locataires et de fumer à l'intérieur des immeubles habités.

Dans tous les cas, les travaux seront réalisés de manière à ce que les occupants des logements concernés disposent à tout moment d'un point d'eau minimum en état de marche, à l'intérieur de l'appartement. Ce principe de base ne pourra en aucun cas être bafoué.

1.4.4 Prestations induites dues à l'intervention dans les logements

Pour chacun des logements, l'entreprise devra:

- Réaliser une visite avant travaux
- Réaliser un fiche individuelle d'intervention
- Réaliser un planning séquentiel pour les travaux dans les logements
- Quitus par corps d'états (accord sur les travaux réalisés et sur l'absence de dégâts annexes) à obtenir par toutes les entreprises
- Fiche de pré-réception en autocontrôle

1.4.5 Sécurité et contrôle des accès

L'entrepreneur devra tenir compte des sujétions afférentes à l'accès au chantier.

Les ouvriers devront obligatoirement porter une combinaison spécifique à l'entreprise, ou à défaut un badge numéroté avec mention du nom de l'entreprise.

L'entreprise devra la fermeture des locaux et des lieux qu'elle occupe, dans un souci de sécurité contre le vol ou le vandalisme.

1.4.6 Protection des ouvrages

Chaque entrepreneur doit la protection de ses ouvrages et de ses équipements, afin d'assurer leur conservation à l'état neuf jusqu'à la réception des ouvrages.

La dépose de la protection sera réalisée par l'entreprise qui en a effectuée la mise en place.

1.4.7 Réception des supports

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra réceptionner les supports sur lesquels il doit intervenir.

L'entrepreneur devra faire toutes les observations et remarques en temps utile, faute de quoi, celui-ci restera le seule responsable de tous désordres et inconvénients ultérieures.

Aucune réserve ne sera admise, ni aucune réclamation ne sera prise en considération après le démarrage des prestations sans réserve préalable.

Le début d'intervention de l'entreprise implique tacitement une réception "sans réserves" des supports concernés.

1.4.8 **Scellements, garnissages et calfeutrements**

Chaque entrepreneur doit la pose, le réglage et le scellement de ces ouvrages. Les scellements devront permettre l'exécution des raccords de finition sans repiquage préalable.

1.5 **Nettoyage de chantier**

1.5.1 **Nettoyage de chantier et évacuation des gravois**

Chaque entreprise de chaque lot devra assurer avec le plus grand soin le nettoyage quotidien des locaux ou zones qu'elle occupe, au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux, ainsi que l'enlèvement et l'évacuation de ses gravois, emballages, etc... à toute distance, compris frais de décharges.

Elles doivent également l'enlèvement des protections de ses ouvrages après accord de la Maîtrise d'Oeuvre.

L'entrepreneur tiendra compte dans ses prix des nettoyages successifs après exécution de ses ouvrages.

Il ne pourra prétendre à quelque plus-value que ce soit pour ces travaux de nettoyage.

Au cas les nettoyages se révélaient inexistantes ou insuffisants, le Maître d'œuvre, l'OPC et le Coordonnateur SPS pourront, sur simple constatation du non respect de cette obligation :

- Soit : attribuer à chaque entreprise des zones de chantier à nettoyer d'une manière ponctuelle ou définitive

- Soit : dans le cas d'un non respect des instructions données, faire intervenir, dans les conditions énoncées en Cahier des Clauses Administratives Particulières, une société spécialisée dans le nettoyage, le coût de cette intervention étant ensuite réparti entre les entreprises fautives en fonction d'un degré de responsabilité qu'il déterminera.

Il appartient au Maître d'œuvre, à l'OPC et au Coordonnateur SPS de constater le respect de cette obligation.

Pour les gravois d'origine indéterminée, le Maître d'œuvre ou le pilote établiront une répartition de leur enlèvement par les entreprises présentes sur le site.

Les entreprises auront alors 24 heures pour évacuer les gravois qui leur sont attribués.

Passé ce délai, les gravois seront enlevés aux frais de l'entreprise défaillante par une entreprise choisie par le Maître d'œuvre ou le pilote.

1.5.2 **Gestion des déchets de chantier**

Chaque entreprise aura à sa charge la gestion, le tri sélectif et l'élimination de ses déchets d'emballages et de chantier, conformément aux textes réglementaires applicables en matière de gestion des déchets, ainsi qu'aux règlements sanitaires départemental et régional et aux engagements figurant dans son offre.

Les entreprises s'acquitteront de leur obligation aux prescriptions relatives au tri sélectif en déposant leurs déchets prétriés dans des bennes mises en place par elles mêmes et à leur charge.

C'est le producteur ou le détenteur des déchets qui reste responsable de leur élimination.

Les déchets doivent être valorisés ou orientés vers un centre de stockage spécifique, en fonction de leur nature :

- Classe 1 : Dangereux
- Classe 2 : industriels banals
- Classe 3 : inertes

Seuls les déchets ultimes peuvent être mis en décharge.

L'entreprise devra donc prendre en charge les démarches nécessaires (bordereau) sur le suivi des déchets et intégrer à son offre l'ensemble des frais en découlant.

Le tri, la gestion et l'élimination des déchets restent sous son entière responsabilité.

1.5.3 Nettoyage de réception

Dans le cadre de l'opération, un nettoyage de réception est prévu au Lot n°8 : Plâtrerie - Finitions

Ce lot a uniquement en charge le nettoyage final en fin de chantier avant la mise en service des locaux.

Cela ne dispense en aucun cas les autres lots du nettoyage des locaux qu'ils occupent pour la réalisation des prestations qui leurs sont demandées.

1.6 Réalisation d'un logement témoin

Dans le cadre de la préparation du chantier, il sera réalisé un logement afin de valider les choix techniques et architecturaux.

Chaque entreprise concernées devra prendre en compte dans son la réalisation et la pose des prestations en amont de l'ensemble de ces prestations

1.7 Réception des travaux

1.7.1 Réception

Les réceptions seront prononcées selon la procédure prévue par le Maître d'Œuvre, si les résultats de fonctionnement et les contrôles de conformité ont été jugés satisfaisants en conditions d'exploitation. Elles ne peuvent donc être prononcées qu'après la première année d'utilisation réelle. L'entreprise devra procéder en présence du Bureau de Contrôle aux essais et vérifications de fonctionnement des installations, conformément aux dispositions figurant dans le document technique COPREC n°1 publié dans le MONITEUR du 28.05.1979.

Les résultats seront transcrits sur des procès-verbaux établis suivant les modèles figurant dans le document technique COPREC N'2 publié dans le MONITEUR du 23.07.1979.

Ces essais et vérifications sont à la charge du présent lot.

L'entreprise devra informer en temps utiles le Bureau de Contrôle de la date de réalisation des essais et vérifications.

1.7.2 Levée des réserves

La levée des réserves aura lieu impérativement dans le mois suivant la visite des opérations préalables à la réception.

Elle ne sera prononcée que lorsque les modifications auront été effectuées et les nouveaux essais satisfaisants.

1.7.3 Garanties

La garantie comprend :

- le matériel
- les frais de main-d'œuvre et de déplacement
- tous raccords et réfection du fait de son intervention

La durée de garantie est de 2 années à compter de la date de réception définitive (sauf garantie étendue pour certains matériaux dans le présent descriptif).

Le titulaire du présent lot fournira en annexe de sa proposition une proposition de contrat d'entretien de 2 ans comprenant tacite reconduction de 1 an et indexation. Conception ou de mise en œuvre et su le bon fonctionnement de l'installation aussi bien dans l'ensemble et dans les détails.

La responsabilité de l'entrepreneur couvrira également, et dans les mêmes conditions, toutes les fournitures qu'il sous-traitera.

L'installateur s'engage à remplacer, réparer ou modifier, à ses frais, toutes pièces ou éléments reconnus défectueux de conception, de matériaux ou de construction pendant la durée de la garantie à dater de la mise en service avec, pour chaque pièce remplacée ou modifiée, un délai de garantie supplémentaire de 6 mois.

L'acquéreur se réserve le droit, en fin de garantie, de constater l'état du matériel, contradictoirement avec les services de l'installateur pour en vérifier l'usure. Si celle-ci était anormale, l'entrepreneur s'engagerait au remplacement de celui-ci.

L'entretien du matériel et des installations faisant partie du présent lot sera assuré par l'entreprise pendant la totalité de la période de la garantie, qui est d'une durée de 2 ans et prend effet à la date de la réception.

Toutefois, les incidents ayant pour cause les négligences des utilisateurs ou l'usure normale du matériel ne mettent pas en cause la responsabilité de l'entreprise.

Afin que la mise au courant du personnel puisse se faire normalement, l'entrepreneur mettra à disposition de l'utilisateur, le personnel nécessaire pour fournir les explications utiles à la conduite et à l'entretien de l'ensemble des installations et ce, jusqu'à pleine et entière satisfaction du Maître de l'Ouvrage, confirmée par écrit.

2 Prescriptions particulières au présent lot

L'ensemble des spécifications et prescriptions techniques définies ci-après s'applique pour l'ensemble des articles du présent CCTP-DPGF. Les compléments descriptifs au sein de chaque article viennent en complément de ces prescriptions.

L'entreprise devra donc incorporer dans son prix unitaire de chaque article les prestations décrites ci-après.

2.1 Document de référence

L'entrepreneur du présent lot se référera aux prescriptions, stipulations, normes et règlements des documents officiels existants, applicables aux travaux objets du présent lot et notamment aux prescriptions et recommandations techniques des fournisseurs et fabricants de matériaux mis en oeuvre dans le cadre de la présente opération.

Il ne sera toléré aucune dérogation aux règles édictées dans les divers documents, et le fait, par l'Entrepreneur de ne pas s'y conformer strictement, pourra entraîner le refus par la maîtrise d'oeuvre d'ouvrages non conformes.

Les procédés non traditionnels feront obligatoirement l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. en cours de validité.

Les matériaux employés et leur mise en oeuvre seront conformes aux prescriptions ou recommandations énoncées dans cet avis.

NB : les procédés ne bénéficiant pas d'un avis technique, devront au minimum faire l'objet d'un cahier des clauses techniques en cours de validité, approuvé par le Contrôleur Technique.

2.2 Prestations à la charge du présent lot

Les travaux dus au titre du présent chapitre, comprennent :

- Toutes les manutentions et tous coltinages des matériaux , matériels, etc..., par tous moyens appropriés
- Toutes dépositions de sécurité nécessaires
- L'éclairage des locaux aveugles dans lesquels l'entreprise doit intervenir
- Toutes les protection nécessaires à la demande
- Les mouvements de stock de matériaux, en fonction de l'occupation ou de la disponibilité des locaux en cours de travaux
- La fourniture et mise en oeuvre de matériaux pour la présentation au maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre, des zones ou locaux témoins(y compris réfection des ouvrages après coup, si nécessaire)
- Toutes les sujétions de préparation de supports, de mise en oeuvre et d'adaptation, sur les ouvrage in-situ
- La réception des subjectiles et supports, y compris :
 - Grattage, égrenage,
 - Brossage,
 - Epoussetage des fonds et aspiration soignée
 - Stabilisation des anciens supports par application d'un "fixateur", avant exécution des travaux de peinture ou d'enduits intérieurs.
- La conduite et la surveillance des travaux jusqu'à réception de ceux-ci (sans réserve),
- Les dispositions nécessaires, pendant et après l'exécutions des ouvrages jusqu'à réception des travaux (sans réserve)
- La réfections des ouvrages défectueux ou détériorés constatés soit au cours de l'exécution, soit à la

réception des travaux, y compris toutes sujétions ou ouvrages de réfection en découlant.

- Les sujétions de mise en œuvre du fait de la destination de ces locaux (hospitalier) et l'ensemble des ouvrages annexes relatifs à ces prestations, afin de livrer les prestations dans un parfait état d'achèvement.

2.3 Réception des Supports

- L'Entrepreneur de présent chapitre devra, préalablement à son intervention, la réception de tous les subjectiles sur lesquels il doit intervenir et faire reprendre tous supports non conformes par l'intermédiaire du Maître d'Œuvre.

- L'intervention de l'Entreprise implique un accord tacite de l'état et la nature des ouvrages.

- Faute d'avoir présenté ou fait toute réclamation ou constatations avant le débuts de ses travaux, l'Entrepreneur restera seul responsable de toute malfaçon ou perturbation, et devra renoncer à prétendre à toute indemnité, quelle qu'en soit la cause.

- Le début de l'intervention de l'Entrepreneur constitue une réception "sans réserve" des supports et subjectiles.

2.4 Règles Générales d'Exécutions des travaux de peintures

REGLES GENERALES D'EMPLOI DES PRODUITS

- Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage devront être choisis en fonction de l'exposition des surfaces extérieures et intérieures, exposition en atmosphère agressives, etc..

- Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisages devront être compatibles avec le subjectile et compatible entre eux. Les produits de marques seront uniquement utilisés suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par le fabricant, les travaux préparatoires devront être compatibles avec ces produits de marque.

- Les couches d'impression devront être ajustées aux subjectiles en raison des différences d'absorption de ces derniers.

PREPARATION DES SUBJECTILES :

- Les travaux ne devront être exécutés que sur des subjectiles parfaitement sec.

- Avant application de toute couche, le subjectiles devra être débarrassé des souillures, poussières, projection de plâtre ou mortier, taches de graisse, etc...

- Pour tous les subjectiles ayant reçu une couche primaire par les soins du fournisseur, le peintre devra précéder à une révision soignée de cette couche d'impression et il aura à sa charge l'exécution de tous les petits raccords nécessaires sur cette couches primaire.

COUCHES DE PEINTURES :

- Les tons des différentes couches de peinture seront légèrement différents, sauf impossibilité techniques, les tons étant pris à partir du subjectile du plus foncé au plus clair. La peinture de chaque couche devra être correctement croisée, sauf pour certaines peintures.

- Avant application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.

- Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.

- Après achèvement et séchage de la couche de finition :
 - ° Le subjectile devra être totalement marqué,
 - ° Les arêtes et moulures devront être dégagées.
 - ° Le tons définitifs devra être tout-à-fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le Maître d'Œuvre.
 - ° Les reprises ne devront pas être visibles.
 - ° L'application ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures .

DEFINITION DES ETATS DE FINITIONS :

Le présent CCTP prévoit pour chaque système de peinture, les état de finition contractuelle exigés de l'Entrepreneur.

Le DTU 59.1 mentionne 3 niveaux de finition A, B et C.

- **FINITION "C"** : le film de peinture couvrira le subjectile, il lui apporte un coloris, des défauts locaux de pouvoir masquant et de brillance sont tolérés. Ce niveau correspond à l'ancienne appellation "finition élémentaire".

- **FINITION "B"** : Cet état de finition est défini par nature de subjectile. La planéité générale initiale n'est pas modifiée. Ce niveau correspond à l'ancienne appellation "finition courante".

- **FINITION "A"** : Cet état de finition est défini par nature de subjectile. La planéité finale avec un rechampissage ne présentant pas d'irrégularités. Ce niveau correspond à l'ancienne appellation "finition soignée".

Ainsi qu'un état de finition spécifique, à n'exécuter que sur prescription spéciales dans le CCTP

a) Finition spécifique dite très soignée

- Prescription spéciales pour la finition spécifique exigée conformément au DTU. Cette qualité ne tolère aucun défaut.

- Pour tous les ouvrages prévus avec une telle finition selon les prescriptions ci-après au présent documents, l'entrepreneur aura implicitement à sa charge l'exécution de tous travaux préparatoires, apprêts, ponçages intermédiaires, etc. , nécessaires pour obtenir un aspect fini sans aucun défaut.

- Si pour obtenir ce résultat, une couche supplémentaire d'enduit et de peinture était nécessaire, elle sera à la charge de l'Entrepreneur.

b) Définition du degré de Brillant

Par référence à la norme NF, le degré de brillant à obtenir sera, sauf précision explicite dans le CCTP, le suivant :

- MAT
- SATINE MAT
- SATINE MOYEN
- SATINE BRILLANT
- BRILLANT.

OU

En l'absence de précision explicite dans le CCTP, le degré de brillant à obtenir sera le satiné moyen.

2.5 Prestations de Finitions

- L'entrepreneur sera responsable du choix des produits utilisés, en particulier, il devra assurer qu'ils conviennent parfaitement à l'emploi envisagé.

- L'entrepreneur doit pouvoir fournir toutes les justifications de l'origine des produits utilisés, notamment par factures.
- Les performances minimales des produits et leur mode d'emploi devront être indiqués par le fabricant :
 - Sur les fiches techniques d'information,
 - Sur les étiquettes des emballages
- La composition des peintures traditionnelles sera conforme aux normes officielles en vigueur au moment de l'exécution des travaux et fera l'objet de vérifications sur des prélèvements en cours de chantier.
- Dans la cas de recouvrement d'une couche de peinture ou de vernis par une application d'un produits de famille différente ou équivalente livré par un autre fabricant, même si ce produit est donné comme équivalente, l'entrepreneur devra, avant d'en faire usage, remettre aux Architecte, une attestation de chaque fabricant garantissant la compatibilité de la couche de recouvrement par rapport à la couche recouverte et vice-versa.
- Dans le cas d'interposition d'enduits garnissant entre la maçonnerie et la peinture, il sera fait usage exclusivement d'enduits agréés par le C.S.T.B., le numéro d'agrément devra obligatoirement être fourni pour accord, au bureau de Contrôle.
- La peinture, le mode de mise en œuvre ne devra en aucun cas altéré les caractéristiques techniques du support, tels que Réaction au feu ou absorption acoustique

2.6 **Protections des joints lors de la réalisation des prestations de finition**

Les joints et autres pièces en caoutchouc des dispositifs ne devront pas être peints sous peine de perdre leurs caractéristiques acoustiques.

2.7 **Décors & Coloris**

Dans un même local, des décors et des coloris différents pourront être utilisés suivant les indications et choix des Architectes suivant plans de calepinage. Les jonctions devront être parfaites sans différence de planimétrie, avec éventuellement un profil de raccordement si cela est nécessaire.

2.8 **Qualité des revêtements muraux et peintures**

- Il sera exigé des peintures, lasures ou vernis bénéficiant des marques NF Environnement, Eco Label Européen ou équivalent.
- Les peintures seront produites à partir d'une base aqueuse sauf contrainte spécifique.
- Les seuils d'émission de COV respecteront la réglementation COV 2010 (directive 2001/42/CE).
- Les peintures glycérophthaliques seront évitées pour leur toxicité. Fournir les FDS des peintures employées.
- Les fiches produits devront justifier que le matériau utilisé ne permet ni la formation, ni le développement de champignon.
- Leur mise en œuvre sera programmée pour permettre une large ventilation des locaux avant l'arrivée des occupants.
- Seront interdits : les produits comportant plus de 2.50% de solvants organiques, les pigments à base de métaux lourds, les produits contenant les éthers de glycol classés repro toxiques classe II, des produits cancérigènes, mutagène, mutagènes ou toxique.

2.9 **Condition de température et d'hygrométrie**

Conditions pour l'exécution des travaux :

- Si, au début ou au cours de l'exécution, l'entrepreneur constate que les conditions hygrométriques ou de températures de l'air ambiant ne sont pas conformes aux dispositions du paragraphe 6.1 de la norme NF P 74-204-1 (Référence DTU 59.4) (CCT), il en avise par écrit le Maître d'ouvrage ou le Maître d'œuvre qui prescrira soit l'ajournement des travaux jusqu'à ce que les conditions conformes d'hygrométrie et de température soient obtenues, en prorogeant le délai d'exécution en fonction de la date à laquelle l'application des enduits et la pose des revêtements pourra s'effectuer normalement, soit la mise en service d'un chauffage permettant la mise en température progressive des locaux nécessaire à l'exécution des travaux.

- L'application des produits de peinture est assujettie à la satisfaction des clauses suivantes :

- a) température ambiante : > 8 °C (cf. art. 4.1 du Cahier des Clauses Techniques),
- b) humidité ambiante : < 70 % HR (cf. art. 4.1 du Cahier des Clauses Techniques),
- c) température du support : > + 5 °C (cf. art. 4.1 du Cahier des Clauses Techniques),
- d) humidité du support : < 4 % en masse (cf. art. 3.1.2 du Cahier des Clauses Techniques) dans le cas de liants hydrauliques et 14 % dans le cas du bois.

- Ces conditions seront maintenues après pose du revêtement. Les frais correspondant à l'obtention de ces conditions, notamment de ceux qui pourraient résulter du chauffage des locaux doivent être payés conformément clauses du CCAP. Lorsque le chauffage du chantier est nécessaire pour la bonne marche des travaux, les frais afférents feront l'objet d'un accord préalable, conclu, sur proposition du Maître d'œuvre, entre le Maître d'ouvrage et les entrepreneurs des divers corps d'état intéressés.

3 Descriptifs communs des ouvrages

Démolition complète par piquage de revêtement mural céramique comprenant :

3.1 Prestations de Plâtrerie - Peinture

3.1.1 Travaux préparatoires

3.1.1.1 Préparation de support avant peinture sur murs

Préparations des murs existants conservés comprenant :

- Protection des ouvrages contigus
- Arrachage de revêtements de toutes natures, chargement et évacuation dans décharges de classe adaptée
- Lessivage et pochonnage d'ancien fond conservé
- Masticage et ratissage à l'enduit adapté en passes nécessaires
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses afin d'obtenir un support apte à recevoir une peinture acrylique.

3.1.1.2 Préparation de support avant peinture en plafond

Préparations des plafonds existants conservés comprenant :

- Protection des ouvrages contigus
- Arrachage de revêtements de toutes natures, chargement et évacuation dans décharges de classe adaptée
- Lessivage et pochonnage d'ancien fond conservé
- Masticage et ratissage à l'enduit adapté en passes nécessaires
- Tous détails de mise en œuvre et autres sujétions incluses afin d'obtenir un support apte à recevoir une peinture acrylique.

3.1.2 Peinture

3.1.2.1 Peinture acrylique en parois - Classe A

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique de classe A sur parois existante, comprenant :

- Échafaudage adapté au site
- Support existant : Enduit de ratissage
- Impression 1 couche et peinture acrylique à 2 couches minimum
- Compris protections nécessaires des ouvrages adjacents

- Etat de finition : A

- Aspect : Satiné
- Teinte : au choix du Maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement

3.1.2.2 Peinture acrylique en plafond - Classe A

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique en plafond comprenant :

- Échafaudage adapté au site
- Support existant : Enduit de ratissage
- Impression 1 couche et peinture acrylique à 2 couches minimum
- Compris protections nécessaires des ouvrages adjacents
- **Etat de finition : Classe A**
- Aspect : mat en plafond
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement

3.1.2.3 Peinture sur boiseries intérieures

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique sur boiseries intérieures comprenant :

- **Travaux préparatoire sur B-porte existante (ponçage, dépolissage, etc)**
- Lessivage, pochonnage
- Travaux préparatoires, rechapissage
- Impression du support par produit adapté
- Peinture acrylique à 2 couches minimum
- Compris protections nécessaires des ouvrages adjacents
- **Etat de finition : A**
- Aspect : Satiné
- Teinte : au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du fabricant
- Produit bénéficiant du label Hygiène-Santé-Environnement

3.1.2.4 Peinture sur tuyauteries

Peinture sur tuyauteries de chauffage, d'alimentations comprenant :

- lessivage, pochonnage et peinture spéciale à 2 couches
- Travaux préparatoires, rechapissage.
- Finition : Classe C
- Support : tuyauterie métallique (cuivre, plomb, acier fonte, etc..) et tuyauterie PVC
- Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- Produit avec certification NF environnement.

3.1.3 Ouvrages divers

3.1.3.1 Caisson d'habillage horizontal - 2 Faces de 0.20x0.20m

Réalisation de caissons d'habillage de tuyauterie en plaque de plâtre M1 bénéficiant d'un avis technique du CSTB et comprenant :

- Ossature en acier galvanisé de section appropriée,
- Parement par plaque de plâtre de 13mm M1
- Panneaux semi-rigides de fibre minérale en laine de roche
- Tous détails de pose vissée, coupes, chutes, fixations, arêtes armées et traitement des joints.

3.2 Prestations de Revêtements de sols

3.2.1 Travaux préparatoires

3.2.1.1 Dépose de sol mince existant + plinthes

Dépose de revêtement de sols collés de toute nature compris plinthes, comprenant :

- Dépose et descellements de seuils au passage de portes
- Coupe de revêtement de sols minces
- Raclage de la sous couche et de la colle, nettoyage du support
- Dépose de plinthe de toute nature
- Descente, tri, chargement des gravois, déchets et matériaux de toutes sortes sur véhicules
- Evacuation aux décharges ou aux centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de déconstruction à toutes distances et droit de décharge

3.2.1.2 Création de socle béton pour bac à douche

Création de socle béton au droit et sous le bac à douche comprenant :

- Protections des ouvrages contigus et nettoyages du support
- Socle béton avec coffrage de la rive et légères armatures, finition lissée et adaptée pour recevoir carrelage collé décrit ci après

Nota : l'épaisseur du massif béton sera adaptée pour encastrement du bac à douche du lot Plomberie

3.2.1.3 Panneau de construction étanche à l'eau

Fourniture et pose d'un panneau étanche à l'eau en parois, adapté pour recevoir revêtement faïence de 20x20cm et/ou un revêtement en peinture, comprenant :

PREPARATION DE SUPPORT :

- Travaux préparatoires sur support existant permettant la mise en place d'une colle y compris arrachage des revêtements existants.
- Piquage de la faïence et évacuation de l'ensemble dans décharge de classe adaptée

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Panneau composé d'un noyau bleu en mousse dure de polystyrène extrudé armée au deux faces d'un tissu de verre et enduite d'un mortier plastifié
- Epaisseur : 4 ou 6 mm suivant supports
- Pose par collage, coupes, déchets, arêtes armées et traitement des joints par bandes et enduits à joints adaptés

3.2.2 Revêtements de sols PVC

3.2.2.1 Ragréage sur dalle béton

Fourniture et application d'un enduit de ragréage intérieur sur support béton ou carrelage, permettant la pose de revêtement de sol collé, comprenant :

SUPPORT :

- Support : dalle béton existant ou socle béton neuf

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Ragréage en classe P compatible au classement UPEC du revêtement de sol prévu
- Produit de ragréage sous avis technique du CSTB en cours de validité

MISE EN OEUVRE :

- Réception des supports
- Travaux préparatoires tels que arrachage, enlèvement, ponçage, nettoyage du support, traitement des fissures, etc... de manière à rendre le support apte à recevoir le ragréage
- Application d'un primaire d'accrochage si nécessaire adapté à la nature du support
- Application en épaisseur adaptée de l'enduit de ragréage

- Toutes sujétions de mise en œuvre
- Mise en œuvre conforme à l'avis technique et suivant les recommandations du fabricant

3.2.2.2 **Revêtement de sol PVC en lés sur mousse U3P3**

Fourniture et pose de revêtement PVC en lés de 2.00 m de largeur, comprenant :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Revêtement de sol PVC calandré, non chargé, composé d'une couche d'usure transparente, d'un décor imprimé, d'un voile de verre et un intercalaire compact, et d'une sous couche en mousse PVC densifié

- Classement UPEC : **U3 P3 E2/3 C2**

- Groupe d'abrasion T

- Certifié NF

- Matériau antistatique

- Epaisseur couche d'usure : 0.65 mm minimum

- Réaction au feu (certifié par PV) : Cfl-s1 (Norme européen)

- Isolation Acoustique Certifiée : Delta Lw Supérieure ou égale à 17 dB(A)

- Poinçonnement rémanent : 0.10 mm

- Coloris et Calepinage : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant (avec possibilité de multi-coloris)

- Support : Dalle existante et enduit de ragréage ci-avant

TRAITEMENT DE SURFACE :

- Traitement dans la masse de la couche d'usure permettant la facilitation d'entretien

- Traitement fongistatique et bactériostatique dans toutes ses couches

MISE EN OEUVRE :

- Préparation et nettoyage du support

- Enduit de lissage et de ragréage mis en œuvre suivant les préconisations du fabricant et adapté à la nature et à l'état du support. Cet enduit devra bénéficier d'un Avis Technique du CSTB précisant son classement et un agrément du fournisseur de sols minces

- Pose en plein sur le support à la colle, avec traitement des joints suivant les spécifications de l'avis technique délivré et suivant les prescriptions du Fabricant
- Sujétions de mise en œuvre telles que, coupes, entailles, chutes, ajustage
- Nettoyage en fin de travaux

3.2.2.3 **Plinthe en PVC semi rigide**

Fourniture et mise en œuvre de plinthe semi rigide assortie au revêtement de sol PVC comprenant pose par collage, angles rentrants et sortants, coupes, chutes, joints d'étanchéité et cordon de soudure à chaud.

3.2.2.4 **Profil de seuil en aluminium**

Fourniture et pose de profil de seuil en aluminium d'arrêt au droit des changements de revêtements de sol, comprenant :

- Mise en œuvre de profil adapté au type des revêtement compris coupes, chutes, réglage mise à niveau avec le revêtement sans surépaisseur et sujétions de finition
- Fixations par collage (ou visserie inox et chevilles sur trous fraisés)

3.2.3 **Revêtements mural**

3.2.3.1 **Jupe de baignoire en panneaux étanches prêt à carreler - 0.60 m ht**

Habillage de jupe de baignoire en panneaux étanches prêt à carreler avec trappe de visite à monture invisible compris habillage en carreaux de faïence

3.2.3.2 **Habillage de plage de baignoire en panneaux étanches prêt à carreler : 30 x 70 cm env ou 50 x 70 cm env**

Habillage de plage de baignoire en carreaux de terre cuite et panneaux étanches prêt à carreler compris habillage en carreaux de faïence

3.2.3.3 **Système de protection à l'eau sous carrelage**

Réalisation d'un système de protection à l'eau sous massif carrelé et sous bac à douche, comprenant :

SUPPORT :

- Support au sol : Panneaux de construction étanche à l'eau

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Produit sous avis technique en cours de validité, compatible avec le support
- Garantie décennale du fabricant

MISE EN OEUVRE :

- Nettoyage et préparation du support
- Primaire d'accrochage adaptée au support
- Système en 2 couches croisées
- Bande de renfort d'étanchéité en angles et sur fissures

- Profilé adapté associé à la bande de renfort ou de mastic élastomère 1ère catégorie pour le raccordement en mur aux appareils sanitaire
- Mastic élastomère 1ères catégories pour les canalisations traversantes en mur
- Traitement en protection des pieds de parois par remontée sur une hauteur de 30cm mini
- Traitement des points particuliers suivant recommandations du Fabricant

3.2.3.4 Revêtement mural en faïence de 20x20cm

Réalisation de revêtement mural en carreaux de faïences, comprenant :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Format : 20x20cm
- Réaction au feu : M2 minimum
- Classe 1er choix
- Finition : Brillant
- Coloris : Blanc ou pastel + Frise haute en carreau de couleur

MISE EN OEUVRE :

- Mise en œuvre collé sur support neuf ou existant, après nettoyage préalable et travaux préparatoires nécessaires.
- Pose par collage au mortier colle avec Avis Technique du CSTB compatible sur sous-couche d'étanchéité,
- Ensemble des joints réguliers et compris entre 2 et 3mm maximum de largeur coulés en mortier de ciment ou en mortier spécial pour joints à base de ciment prêt à l'emploi
- Joints réalisés au droit de toute pénétration seront traités avec étanchéité souple appropriée de même que les joints de désolidarisation
- Traitement des joints compatibles avec la sous-couche d'étanchéité et toutes sujétions.
- Profils de finition pour l'ensemble des angles sortants et rentrants, arrêts libres verticaux et horizontaux en aluminium naturel
- Coupes de toute nature, chutes, raccords, petites parties, sujétions pour angles en profilés PVC ou aluminium
- Support : tous types de parois dont principalement Plaque de Plâtre
- Profils de finition pour l'ensemble des angles sortants et rentrants, arrêts libres verticaux et horizontaux, etc ... en aluminium laqué
- Coupes de toute nature, chutes, raccords, petites parties

3.2.3.5 Profil d'arrêt de revêtement mural

Fourniture et pose d'un profil d'arrêt de revêtement mural en aluminium laqué.

- Coupe de toute nature, chutes, raccords, petites parties, etc

3.3 Nettoyage fin de chantier

Démolition complète par piquage de revêtement mural céramique comprenant :

Démolition complète par piquage de revêtement mural céramique comprenant :

Ensemble des Prestations de nettoyage permettant les réceptions des travaux et comprenant notamment (Liste non exhaustive) :

- Nettoyage soigné avant livraison des locaux par produit adapté à la nature des ouvrages comprenant :
- ° Grattage et nettoyage des salissures de plâtre et de peinture, tâches diverses etc.
- ° Lavage à l'eau avec addition d'un produit adapté des ouvrages de carrelage, plinthes et revêtement en carreaux de faïence
- ° Balayage humide avec addition d'un produit adapté de revêtement de sols minces
- Nettoyage et désinfection des appareils sanitaires et des robinetteries
- Grattage des tâches, lavage par produit adapté et essuyage de vitrage intérieur et extérieur aux 2 faces
- Nettoyage de l'appareillage électrique (prises de courant, interrupteurs etc.)
- Nettoyage des radiateurs et convecteurs
- Protection au droit des ouvrages contigus plafonds, murs, boiserie etc.
- Nettoyage des tablier de volets roulants, des feuillures et des gorges des menuiseries extérieures

4 Ensemble des travaux / Bâtiment N°51

4.1 Prestations de Plâtrerie - Peinture

4.1.1 Travaux préparatoires

4.1.1.1 Préparation de support avant peinture sur murs

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°51 :

- ° Parois au droit de l'emplacement de l'ancienne chaudière dans l'ensemble des logements
- ° Parois au droit de l'emplacement de la nouvelle chaudière dans l'ensemble des logements

Quantité totale : **66,00 M2 x**

4.1.2 Peinture

4.1.2.1 Peinture acrylique en parois - Classe A

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°51 :

- ° Parois au droit de l'emplacement de l'ancienne chaudière dans l'ensemble des logements
- ° Parois au droit de l'emplacement de la nouvelle chaudière dans l'ensemble des logements

Quantité totale : **66,00 M2 x**

4.1.2.2 Peinture sur boiseries intérieures

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à vernir*

Localisation :

- Bâtiment N°51 :

- ° Sur l'ensemble des tablettes et linteau et habillages d'embrasure en médium
- ° Sur l'ensemble des caissons d'habillage
- ° Sur trappe d'accès aux combles

Quantité totale : **43,96 M2 x**

4.1.2.3 **Peinture sur tuyauteries**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au Horfait pour l'ensemble*

Localisation :

- Nouveau réseau de chauffage

Quantité totale : **1 FT x**

4.2 **Nettoyage fin de chantier**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Estimation forfaitaire pour l'ensemble*

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux du bâtiment N°51

Quantité totale : **1 FT x**

Total chapitre n°4 : Ensemble des travaux / Bâtiment N°51

Total H.T. : _____ €

5 Ensemble des travaux / Bâtiment N°49

5.1 Prestations de Plâtrerie - Peinture

5.1.1 Travaux préparatoires

5.1.1.1 Préparation de support avant peinture sur murs

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°49 :

- ° Parois au droit de l'emplacement de l'ancienne chaudière dans l'ensemble des logements
- ° Parois au droit de l'emplacement de la nouvelle chaudière dans l'ensemble des logements

Quantité totale : **72,50 M2 x**

5.1.2 Peinture

5.1.2.1 Peinture acrylique en parois - Classe A

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°49 :

- ° Parois au droit de l'emplacement de l'ancienne chaudière dans l'ensemble des logements
- ° Parois au droit de l'emplacement de la nouvelle chaudière dans l'ensemble des logements

Quantité totale : **72,50 M2 x**

5.1.2.2 Peinture sur boiseries intérieures

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à vernir*

Localisation :

- Bâtiment N°49 :

- ° Sur l'ensemble des tablettes et linteau et habillages d'embrasure en médium
- ° Sur l'ensemble des caissons d'habillage
- ° Sur la trappe d'accès aux combles

Quantité totale : **55,53 M2** x € = €

5.1.2.3 **Peinture sur tuyauteries**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à vernir*

Localisation :

Nouveau réseau de chauffage

Quantité totale : **36,00 ML** x € = €

5.2 **Nettoyage fin de chantier**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Estimation forfaitaire pour l'ensemble*

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux du bâtiment N°49

Quantité totale : **1 FT** x € = €

Total chapitre n°5 : Ensemble des travaux / Bâtiment N°49

Total H.T. : _____ €

6 Ensemble des travaux / Bâtiment N°47

6.1 Prestations de Plâtrerie - Peinture

6.1.1 Travaux préparatoires

6.1.1.1 Préparation de support avant peinture sur murs

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°47 :

- ° Parois au droit de l'emplacement de l'ancienne chaudière dans l'ensemble des logements
- ° Parois au droit de l'emplacement de la nouvelle chaudière dans l'ensemble des logements

Quantité totale : **109,50 M2 x**

6.1.2 Peinture

6.1.2.1 Peinture acrylique en parois - Classe A

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°47 :

- ° Parois au droit de l'emplacement de l'ancienne chaudière dans l'ensemble des logements
- ° Parois au droit de l'emplacement de la nouvelle chaudière dans l'ensemble des logements

Quantité totale : **109,50 M2 x**

6.1.2.2 Peinture sur boiseries intérieures

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à vernir*

Localisation :

- Bâtiment N°47 :

- ° Sur l'ensemble des tablettes et linteau et habillage d'embrasure en médium
- ° Sur l'ensemble des caissons d'habillage
- ° Sur la trappe d'accès aux combles

Quantité totale : **73,45 M2** x

6.1.2.3 **Peinture sur tuyauteries**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à vernir*

Localisation :

Nouveau réseau de chauffage

Quantité totale : **66,00 ML** x

6.2 **Nettoyage fin de chantier**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Estimation forfaitaire pour l'ensemble*

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux du bâtiment N°47

Quantité totale : **1 FT** x

Total chapitre n°6 : Ensemble des travaux / Bâtiment N°47

Total H.T. : _____ €

7 Ensemble des travaux / Bâtiment N°45

7.1 Prestations de Plâtrerie - Peinture

7.1.1 Travaux préparatoires

7.1.1.1 Préparation de support avant peinture sur murs

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°45 :

- ° Parois au droit de l'emplacement de l'ancienne chaudière dans l'ensemble des logements
- ° Parois au droit de l'emplacement de la nouvelle chaudière dans l'ensemble des logements

Quantité totale : **106,50 M2 x**

7.1.2 Peinture

7.1.2.1 Peinture acrylique en parois - Classe A

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°45 :

- ° Parois au droit de l'emplacement de l'ancienne chaudière dans l'ensemble des logements
- ° Parois au droit de l'emplacement de la nouvelle chaudière dans l'ensemble des logements

Quantité totale : **106,50 M2 x**

7.1.2.2 Peinture sur boiserie intérieure

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à vernir*

Localisation :

- Bâtiment N°45 :

- ° Sur l'ensemble des tablettes et linteau et habillage d'embrasure en médium
- ° Sur l'ensemble des caissons d'habillage
- ° Sur la trappe d'accès aux combles

Quantité totale : **67,16 M2** x € = €

7.1.2.3 **Peinture sur tuyauteries**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à vernir*

Localisation :

Nouveau réseau de chauffage

Quantité totale : **60,00 ML** x € = €

7.2 **Nettoyage fin de chantier**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Estimation forfaitaire pour l'ensemble*

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux du bâtiment N°45

Quantité totale : **1 FT** x € = €

Total chapitre n°7 : Ensemble des travaux / Bâtiment N°45

Total H.T. : _____ €

8 Ensemble des travaux / Bâtiment N°43

Démolition complète par piquage de revêtement mural céramique comprenant :

8.1 Prestations de Plâtrerie - Peinture

8.1.1 Travaux préparatoires

8.1.1.1 Préparation de support avant peinture sur murs

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : Au M2 de parois à traiter

Localisation :

- Bâtiment N°43 :

- ° Parois au droit de l'emplacement de l'ancienne chaudière dans l'ensemble des logements
- ° Parois au droit de l'emplacement de la nouvelle chaudière dans l'ensemble des logements

Quantité totale : **72,00 M2 x**

8.1.2 Peinture

8.1.2.1 Peinture acrylique en parois - Classe A

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : Au M2 de parois à traiter

Localisation :

- Bâtiment N°43 :

- ° Parois au droit de l'emplacement de l'ancienne chaudière dans l'ensemble des logements
- ° Parois au droit de l'emplacement de la nouvelle chaudière dans l'ensemble des logements

Quantité totale : **72,00 M2 x**

8.1.2.2 Peinture sur boiseries intérieures

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : Au M2 de subjectile à vernir

Localisation :

- Bâtiment N°43 :

- ° Sur l'ensemble des tablettes et linteau et habillage d'embrasure en médium
- ° Sur l'ensemble des caissons d'habillage
- ° Sur la trappe d'accès aux combles

Quantité totale : **46,85 M2** x € = €

8.1.2.3 **Peinture sur tuyauteries**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à vernir*

Localisation :

Nouveau réseau de chauffage

Quantité totale : **36,00 ML** x € = €

8.2 **Nettoyage fin de chantier**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Estimation forfaitaire pour l'ensemble*

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux du bâtiment N°43

Quantité totale : **1 FT** x € = €

Total chapitre n°8 : Ensemble des travaux / Bâtiment N°43

Total H.T. : _____ €

9 Variante exigée : Réfection des SDB et WC

9.1 Objet

La variante exigée à pour objet la réfection des l'ensemble des SDB et WC de chaque bâtiment.
Dans le cas où elle serait retenue, elle s'ajouterait à chacune des phases du marché de base.

Les prestations à réaliser sont :

- La dépose des revêtements
- La préparation des supports avant peinture (parois et plafonds)
- L'adaptation des sols pour mis en place de douche à la place des baignoires existantes
- La mise en oeuvre de panneaux étanches au droit des douches et baignoires
- La mise en peinture des parois et plafonds
- Le remplacement des revêtements de sols
- Le remplacement des faïences
- Le changement des appareils sanitaire (à la charges des lots techniques)

9.2 Réfection des SDB et WC / Bâtiment N°51

9.2.1 Prestations de Plâtrerie - Peinture

9.2.1.1 Travaux préparatoires

9.2.1.1.1 Préparation de support avant peinture sur murs

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°51 :

° Parois des SDB et WC de l'ensemble des appartements (hors emprise de la nouvelle faïence)

Quantité totale : **163,96 M2** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.2.1.1.2 Préparation de support avant peinture en plafond

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de plafonds à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°51 :
 - ° Plafond des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **54,80 M2 x** € = **ne pas totaliser**
€

9.2.1.2 **Peinture**

9.2.1.2.1 **Peinture acrylique en parois - Classe A**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°51 :
 - ° Parois des SDB et WC de l'ensemble des appartements (hors emprise de la faïence)

Quantité totale : **158,56 M2 x** € = **ne pas totaliser**
€

9.2.1.2.2 **Peinture acrylique en plafond - Classe A**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°51 :
 - ° Plafonds des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **54,80 M2 x** € = **ne pas totaliser**
€

9.2.1.2.3 **Peinture sur boiseries intérieures**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à vernir*

Localisation :

- Bâtiment N°51 :
 - ° Sur B-porte des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **57,74 M2** x € = ne pas totaliser €

9.2.1.2.4 Peinture sur tuyauteries

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au Horfait pour l'ensemble*

Localisation :

- Tuyaux apparents dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **1 FT** x € = ne pas totaliser €

9.2.2 Prestations de revêtements de sols

9.2.2.1 Travaux préparatoires

9.2.2.1.1 Dépose de sol mince existant + plinthes

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de sol à déposer*

Localisation :

- Dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **54,80 M2** x € = ne pas totaliser €

9.2.2.1.2 Création de socle béton pour bac à douche

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *A l'Unité à créer*

Localisation :

- Pour transformation d'une baignoire en une douche dans le bâtiment

Quantité totale : **1 U** x € = ne pas totaliser €

9.2.2.1.3 Panneau de construction étanche à l'eau

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A M2 à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au droit des douches et baignoires des SDB de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **71,25 M2** x € = ne pas totaliser €

9.2.2.2 Revêtements de sols PVC

9.2.2.2.1 Ragraéage sur dalle béton

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A M2 à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au sol dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **54,80 M2** x € = ne pas totaliser €

9.2.2.2.2 Revêtement de sol PVC en lès sur mousse U3P3

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A M2 à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au sol dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **54,80 M2** x € = ne pas totaliser €

9.2.2.2.3 Plinthe en PVC semi rigide

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A ML à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au sol dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **92,80 ML** x € = ne pas totaliser €

9.2.2.2.4 Profil de seuil en aluminium

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A ML à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au droit des portes des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **14,40 ML** x € = ne pas totaliser €

9.2.2.3 Revêtements mural

9.2.2.3.1 Jupe de baignoire en panneaux étanches prêt à carreler - 0.60 m ht

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : Au ML à mettre en oeuvre

Localisation :

- Pour les baignoires de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **14,90 ML** x € = ne pas totaliser €

9.2.2.3.2 Habillage de plage de baignoire en panneaux étanches prêt à carreler : 30 x 70 env

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A l'Unité à mettre en oeuvre

Localisation :

Pour les douches de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **7 U** x € = ne pas totaliser €

9.2.2.3.3 Habillage de plage de baignoire en panneaux étanches prêt à carreler : 50 x 70 env

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *A l'Unité à mettre en oeuvre*

Localisation :

Pour les douches de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **1 U x** € = ne pas totaliser €

9.2.2.3.4 **Système de protection à l'eau sous carrelage**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 à mettre en oeuvre*

Localisation :

Dans les SDB de l'ensemble des logements :
- Sous la faïence au droit des baignoires

Quantité totale : **71,25 M2 x** € = ne pas totaliser €

9.2.2.3.5 **Revêtement mural en faïence de 20x20cm**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 à mettre en oeuvre*

Localisation :

Dans les SDB de l'ensemble des logements :
- Faïence au droit des baignoires sur toute la hauteur
- Faïence au droit des lavabos sur 0.60 m ht

Quantité totale : **77,25 M2 x** € = ne pas totaliser €

9.2.2.3.6 **Profil d'arrêt de revêtement mural en aluminium**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au ML à mettre en oeuvre*

Localisation :

Dans les SDB de l'ensemble des logements :
- Pour arrêt de la faïences au droit des baignoires

Quantité totale : **30,00 ML x** € = ne pas totaliser €

9.2.3 Nettoyage fin de chantier

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : Estimation forfaitaire pour l'ensemble

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux dans les SDB et WC du bâtiment N°51

Quantité totale : 1 FT x € = ne pas totaliser €

9.3 Réfection des SDB et WC / Bâtiment N°49

9.3.1 Prestations de Plâtrerie - Peinture

9.3.1.1 Travaux préparatoires

9.3.1.1.1 Préparation de support avant peinture sur murs

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : Au M2 de parois à traiter

Localisation :

- Bâtiment N°49 :

° Parois des SDB et WC de l'ensemble des appartements (hors emprise de la nouvelle faïence)

Quantité totale : 160,82 M2 x € = ne pas totaliser €

9.3.1.1.2 Préparation de support avant peinture en plafond

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : Au M2 de plafonds à traiter

Localisation :

- Bâtiment N°49 :

° Plafond des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : 42,36 M2 x € = ne pas totaliser €

9.3.1.2 Peinture

9.3.1.2.1 Peinture acrylique en parois - Classe A

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°49 :

° Parois des SDB et WC de l'ensemble des appartements (hors emprise de la faïence)

Quantité totale : **153,62 M2 x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.3.1.2.2 Peinture acrylique en plafond - Classe A

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°49 :

° Plafonds des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **42,36 M2 x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.3.1.2.3 Peinture sur boiseries intérieures

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à vernir*

Localisation :

- Bâtiment N°49 :

° Sur B-porte des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **43,31 M2 x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.3.1.2.4 Peinture sur tuyauteries

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au Horfait pour l'ensemble*

Localisation :

- Tuyaux apparents dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **1 FT x** € = ne pas totaliser €

9.3.2 **Prestations de revêtements de sols**

9.3.2.1 **Travaux préparatoires**

9.3.2.1.1 **Dépose de sol mince existant + plinthes**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de sol à déposer*

Localisation :

- Dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **42,36 M2 x** € = ne pas totaliser €

9.3.2.1.2 **Panneau de construction étanche à l'eau**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *A M2 à mettre en oeuvre*

Localisation :

- Au droit des douches et baignoires des SDB de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **43,00 M2 x** € = ne pas totaliser €

9.3.2.2 **Revêtements de sols PVC**

9.3.2.2.1 **Ragréage sur dalle béton**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *A M2 à mettre en oeuvre*

Localisation :

- Au sol dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **42,36 M2** x € = ne pas totaliser €

9.3.2.2.2 **Revêtement de sol PVC en lès sur mousse U3P3**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A M2 à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au sol dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **42,36 M2** x € = ne pas totaliser €

9.3.2.2.3 **Plinthe en PVC semi rigide**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A ML à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au sol dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **73,40 ML** x € = ne pas totaliser €

9.3.2.2.4 **Profil de seuil en aluminium**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A ML à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au droit des portes des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **10,80 ML** x € = ne pas totaliser €

9.3.2.3 **Revêtements mural**

9.3.2.3.1 **Jupe de baignoire en panneaux étanches prêt à carreler - 0.60 m ht**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au ML à mettre en oeuvre*

Localisation :

- Pour les baignoires de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **11,60 ML x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.3.2.3.2 **Habillage de plage de baignoire en panneaux étanches prêt à carreler : 30 x 70 env**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *A l'Unité à mettre en oeuvre*

Localisation :

Pour les douches de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **4 U x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.3.2.3.3 **Système de protection à l'eau sous carrelage**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 à mettre en oeuvre*

Localisation :

Dans les SDB de l'ensemble des logements :

- Sous la faïence au droit des baignoires

Quantité totale : **43,00 M2 x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.3.2.3.4 **Revêtement mural en faïence de 20x20cm**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 à mettre en oeuvre*

Localisation :

Dans les SDB de l'ensemble des logements :

- Faïence au droit des baignoires sur toute la hauteur

- Faïence au droit des lavabos sur 0.60 m ht

Quantité totale : **50,20 M2 x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.3.2.3.5 **Profil d'arrêt de revêtement mural en aluminium**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au ML à mettre en oeuvre*

Localisation :

Dans les SDB de l'ensemble des logements :
- Pour arrêt de la faïences au droit des baignoires

Quantité totale : **30,00 ML x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.3.3 **Nettoyage fin de chantier**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Estimation forfaitaire pour l'ensemble*

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux dans les SDB et WC du bâtiment N°49

Quantité totale : **1 FT x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.4 Réfection des SDB et WC / Bâtiment N°47

9.4.1 Prestations de Plâtrerie - Peinture

9.4.1.1 Travaux préparatoires

9.4.1.1.1 Préparation de support avant peinture sur murs

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°47 :
° Parois des SDB et WC de l'ensemble des appartements (hors emprise de la nouvelle faïence)

Quantité totale : **272,45 M2 x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.4.1.1.2 Préparation de support avant peinture en plafond

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de plafonds à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°47 :

° Plafond des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **57,73 M2** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.4.1.2 Peinture

9.4.1.2.1 Peinture acrylique en parois - Classe A

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°47 :

° Parois des SDB et WC de l'ensemble des appartements (hors emprise de la faïence)

Quantité totale : **270,25 M2** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.4.1.2.2 Peinture acrylique en plafond - Classe A

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°47 :

° Plafonds des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **57,73 M2** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.4.1.2.3 Peinture sur boiseries intérieures

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à vernir*

Localisation :

- Bâtiment N°47 :

° Sur B-porte des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **72,18 M2** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.4.1.2.4 **Peinture sur tuyauteries**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au Horfait pour l'ensemble*

Localisation :

- Tuyaux apparents dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **1 FT** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.4.2 **Prestations de revêtements de sols**

9.4.2.1 **Travaux préparatoires**

9.4.2.1.1 **Dépose de sol mince existant + plinthes**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de sol à déposer*

Localisation :

- Dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **57,73 M2** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.4.2.1.2 **Création de socle béton pour bac à douche**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *A l'Unité à créer*

Localisation :

- Pour transformation d'une baignoire en une douche dans le bâtiment

Quantité totale :

1 U x

€ =

ne pas totaliser

€

9.4.2.1.3 Panneau de construction étanche à l'eau

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A M2 à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au droit des douches et baignoires des SDB de l'ensemble des appartements

Quantité totale :

80,00 M2 x

€ =

ne pas totaliser

€

9.4.2.2 Revêtements de sols PVC

9.4.2.2.1 Ragréage sur dalle béton

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A M2 à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au sol dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale :

57,73 M2 x

€ =

ne pas totaliser

€

9.4.2.2.2 Revêtement de sol PVC en lès sur mousse U3P3

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A M2 à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au sol dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale :

57,73 M2 x

€ =

ne pas totaliser

€

9.4.2.2.3 Plinthe en PVC semi rigide

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A ML à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au sol dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **102,60 ML x**

9.4.2.2.4 Profil de seuil en aluminium

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A ML à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au droit des portes des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **18,00 ML x**

9.4.2.3 Revêtements mural

9.4.2.3.1 Jupe de baignoire en panneaux étanches prêt à carreler - 0.60 m ht

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : Au ML à mettre en oeuvre

Localisation :

- Pour les baignoires de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **18,00 ML x**

9.4.2.3.2 Habillage de plage de baignoire en panneaux étanches prêt à carreler : 30 x 70 env

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A l'Unité à mettre en oeuvre

Localisation :

Pour les douches de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **10 U x**

9.4.2.3.3 **Système de protection à l'eau sous carrelage**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 à mettre en oeuvre*

Localisation :

Dans les SDB de l'ensemble des logements :
- Sous la faïence au droit des baignoires

Quantité totale : **80,00 M2** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.4.2.3.4 **Revêtement mural en faïence de 20x20cm**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 à mettre en oeuvre*

Localisation :

Dans les SDB de l'ensemble des logements :
- Faïence au droit des baignoires sur toute la hauteur
- Faïence au droit des lavabos sur 0.60 m ht

Quantité totale : **86,00 M2** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.4.2.3.5 **Profil d'arrêt de revêtement mural en aluminium**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au ML à mettre en oeuvre*

Localisation :

Dans les SDB de l'ensemble des logements :
- Pour arrêt de la faïences au droit des baignoires

Quantité totale : **47,50 ML** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.4.3 **Nettoyage fin de chantier**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Estimation forfaitaire pour l'ensemble*

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux dans les SDB et WC du bâtiment N°47

Quantité totale : **1 FT x** € = **ne pas totaliser**
€

9.5 Réfection des SDB et WC / Bâtiment N°45

9.5.1 Prestations de Plâtrerie - Peinture

9.5.1.1 Travaux préparatoires

9.5.1.1.1 Préparation de support avant peinture sur murs

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°45 :

° Parois des SDB et WC de l'ensemble des appartements (hors emprise de la nouvelle faïence)

Quantité totale : **121,32 M2 x** € = **ne pas totaliser**
€

9.5.1.1.2 Préparation de support avant peinture en plafond

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de plafonds à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°45 :

° Plafond des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **31,19 M2 x** € = **ne pas totaliser**
€

9.5.1.2 Peinture

9.5.1.2.1 Peinture acrylique en parois - Classe A

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°45 :

° Parois des SDB et WC de l'ensemble des appartements (hors emprise de la faïence)

Quantité totale : **117,72 M2 x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.5.1.2.2 **Peinture acrylique en plafond - Classe A**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°45 :

° Plafonds des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **31,19 M2 x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.5.1.2.3 **Peinture sur boiseries intérieures**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à vernir*

Localisation :

- Bâtiment N°45 :

° Sur B-porte des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **43,31 M2 x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.5.1.2.4 **Peinture sur tuyauteries**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au Horfait pour l'ensemble*

Localisation :

- Tuyaux apparents dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **1 FT x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.5.2 Prestations de revêtements de sols

9.5.2.1 Travaux préparatoires

9.5.2.1.1 Dépose de sol mince existant + plinthes

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de sol à déposer*

Localisation :

- Dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **31,19 M2** x € = ne pas totaliser €

9.5.2.1.2 Création de socle béton pour bac à douche

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *A l'Unité à créer*

Localisation :

- Pour transformation d'une baignoire en une douche dans le bâtiment

Quantité totale : **1 U** x € = ne pas totaliser €

9.5.2.1.3 Panneau de construction étanche à l'eau

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *A M2 à mettre en oeuvre*

Localisation :

- Au droit des douches et baignoires des SDB de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **47,00 M2** x € = ne pas totaliser €

9.5.2.2 Revêtements de sols PVC

9.5.2.2.1 Ragréage sur dalle béton

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A M2 à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au sol dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **31,19 M2** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.5.2.2.2 Revêtement de sol PVC en lès sur mousse U3P3

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A M2 à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au sol dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **31,19 M2** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.5.2.2.3 Plinthe en PVC semi rigide

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A ML à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au sol dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **57,00 ML** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.5.2.2.4 Profil de seuil en aluminium

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A ML à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au droit des portes des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **10,80 ML** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.5.2.3 Revêtements mural

9.5.2.3.1 **Jupe de baignoire en panneaux étanches prêt à carreler - 0.60 m ht**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au ML à mettre en oeuvre*

Localisation :

- Pour les baignoires de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **10,40 ML x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.5.2.3.2 **Habillage de plage de baignoire en panneaux étanches prêt à carreler : 30 x 70 env**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *A l'Unité à mettre en oeuvre*

Localisation :

Pour les douches de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **5 U x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.5.2.3.3 **Système de protection à l'eau sous carrelage**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 à mettre en oeuvre*

Localisation :

Dans les SDB de l'ensemble des logements :
- Sous la faïence au droit des baignoires

Quantité totale : **47,00 M2 x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.5.2.3.4 **Revêtement mural en faïence de 20x20cm**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 à mettre en oeuvre*

Localisation :

Dans les SDB de l'ensemble des logements :

- Faïence au droit des baignoires sur toute la hauteur
- Faïence au droit des lavabos sur 0.60 m ht

Quantité totale : **50,60 M2** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.5.2.3.5 **Profil d'arrêt de revêtement mural en aluminium**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au ML à mettre en oeuvre*

Localisation :

Dans les SDB de l'ensemble des logements :

- Pour arrêt de la faïences au droit des baignoires

Quantité totale : **30,00 ML** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.5.3 **Nettoyage fin de chantier**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Estimation forfaitaire pour l'ensemble*

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux dans les SDB et WC du bâtiment N°45

Quantité totale : **1 FT** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.6 Réfection des SDB et WC / Bâtiment N°43

9.6.1 Prestations de Plâtrerie - Peinture

9.6.1.1 Travaux préparatoires

9.6.1.1.1 Préparation de support avant peinture sur murs

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°43 :

° Parois des SDB et WC de l'ensemble des appartements (hors emprise de la nouvelle faïence)

Quantité totale : **118,32 M2 x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.6.1.1.2 **Préparation de support avant peinture en plafond**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de plafonds à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°43 :

° Plafond des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **31,56 M2 x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.6.1.2 **Peinture**

9.6.1.2.1 **Peinture acrylique en parois - Classe A**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°43 :

° Parois des SDB et WC de l'ensemble des appartements (hors emprise de la faïence)

Quantité totale : **114,72 M2 x**

€ =

ne pas totaliser

€

9.6.1.2.2 **Peinture acrylique en plafond - Classe A**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de parois à traiter*

Localisation :

- Bâtiment N°43 :

° Plafonds des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **31,56 M2** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.6.1.2.3 Peinture sur boiseries intérieures

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de subjectile à vernir*

Localisation :

- Bâtiment N°43 :

° Sur B-porte des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **43,31 M2** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.6.1.2.4 Peinture sur tuyauteries

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au Horfait pour l'ensemble*

Localisation :

- Tuyaux apparents dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **1 FT** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.6.2 Prestations de revêtements de sols

9.6.2.1 Travaux préparatoires

9.6.2.1.1 Dépose de sol mince existant + plinthes

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 de sol à déposer*

Localisation :

- Dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **31,56 M2** x

€ =

ne pas totaliser

€

9.6.2.1.2 **Panneau de construction étanche à l'eau**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A M2 à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au droit des douches et baignoires des SDB de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **48,00 M2** x € = ne pas totaliser €

9.6.2.2 **Revêtements de sols PVC**

9.6.2.2.1 **Ragréage sur dalle béton**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A M2 à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au sol dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **31,56 M2** x € = ne pas totaliser €

9.6.2.2.2 **Revêtement de sol PVC en lès sur mousse U3P3**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A M2 à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au sol dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **31,56 M2** x € = ne pas totaliser €

9.6.2.2.3 **Plinthe en PVC semi rigide**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A ML à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au sol dans les SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **56,40 ML** x € = ne pas totaliser €

9.6.2.2.4 Profil de seuil en aluminium

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A ML à mettre en oeuvre

Localisation :

- Au droit des portes des SDB et WC de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **10,80 ML** x € = ne pas totaliser €

9.6.2.3 Revêtements mural

9.6.2.3.1 Jupe de baignoire en panneaux étanches prêt à carreler - 0.60 m ht

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : Au ML à mettre en oeuvre

Localisation :

- Pour les baignoires de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **10,80 ML** x € = ne pas totaliser €

9.6.2.3.2 Habillage de plage de baignoire en panneaux étanches prêt à carreler : 30 x 70 env

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : A l'Unité à mettre en oeuvre

Localisation :

Pour les douches de l'ensemble des appartements

Quantité totale : **6 U** x € = ne pas totaliser €

9.6.2.3.3 Système de protection à l'eau sous carrelage

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 à mettre en oeuvre*

Localisation :

Dans les SDB de l'ensemble des logements :
- Sous la faïence au droit des baignoires

Quantité totale : **48,00 M2** x € = ne pas totaliser €

9.6.2.3.4 **Revêtement mural en faïence de 20x20cm**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au M2 à mettre en oeuvre*

Localisation :

Dans les SDB de l'ensemble des logements :
- Faïence au droit des baignoires sur toute la hauteur
- Faïence au droit des lavabos sur 0.60 m ht

Quantité totale : **43,60 M2** x € = ne pas totaliser €

9.6.2.3.5 **Profil d'arrêt de revêtement mural en aluminium**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Au ML à mettre en oeuvre*

Localisation :

Dans les SDB de l'ensemble des logements :
- Pour arrêt de la faïences au droit des baignoires

Quantité totale : **30,00 ML** x € = ne pas totaliser €

9.6.3 **Nettoyage fin de chantier**

Suivant le chapitre "Descriptifs communs des ouvrages"

Mode de métré : *Estimation forfaitaire pour l'ensemble*

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux dans les SDB et WC du bâtiment N°43

Quantité totale : **1 FT** x € = ne pas totaliser €

Total chapitre n°9 : Variante exigée : Réfection des SDB et WC	Non totalisé
Total H.T. :	_____ €

RECAPITULATIF du Lot n°10 : Plâtrerie - Peinture - Revêtements de sols

RECAPITULATIF DU MARCHÉ DE BASE :

4 - Ensemble des travaux / Bâtiment N°51	_____	€ HT
5 - Ensemble des travaux / Bâtiment N°49	_____	€ HT
6 - Ensemble des travaux / Bâtiment N°47	_____	€ HT
7 - Ensemble des travaux / Bâtiment N°45	_____	€ HT
8 - Ensemble des travaux / Bâtiment N°43	_____	€ HT

Total du Lot n°10 - Plâtrerie - Peinture - Revêtements de sols :

Total H.T. :	_____	€
Total T.V.A. (20%) :	_____	€
Total T.T.C. :	_____	€

Soit en toutes lettres TTC : _____

RECAPITULATIF DES OPTIONS :

9 - Variante exigée : Réfection des SDB et WC	_____	€ HT
Total des options	_____	€ HT

Bon pour accord, signature, MAITRE D'OUVRAGE

Signature et cachet de l'Entrepreneur